LA SECURITE

Doc rattaché à I-R2-02

Afin que la visite se déroule en toute sécurité, nous vous prions de respecter les règles de prévention suivantes :

Facteurs dangereux	Mesures de prévention
Déplacement véhicules	- Limiter la vitesse à 20 km/h - Respecter les sens de circulation
Incendie	- Interdiction de fumer dans les locaux (à l'extérieur les mégots doivent être jetés dans les cendriers) - Demander l'emplacement des points de rassemblement en cas d'incendie
Sécurité des informations	- Un visiteur ne doit pas utiliser d'appareil photo, vidéo ou téléphone portable sans autorisation
Déplacement des piétons	- Tout visiteur doit être accompagné dans les ateliers - Suivre les allées et sens de circulation - Porter des chaussures ou des coques de sécurité pour tout accès aux postes de travail - Faire attention aux chariots élévateurs - Pas de conversation téléphonique pendant les déplacements dans les ateliers.
Coups d'arc	- Ne pas orienter le regard vers les rayons lumineux engendrés par les opérations de soudage
Sols, escaliers	- Regarder autour de soi et tenir la rampe dans les escaliers - Ne pas courir
Equipements, machines	- Ne pas s'approcher des machines - Ne pas entrer dans les zones interdites aux personnes non habilitées - Ne pas toucher les pièces en production
Substances chimiques	- Ne pas toucher les produits chimiques
Bruit	- Des protections auditives sont à disposition
Electricité	- Ne pas rentrer dans les zones interdites

Création QSE le 21/07/2014	C-R2-10	Indice A	Mise à jour le

Consignes Sécurité Environnement Visiteurs

Vous allez pénétrer sur notre site industriel. Merci de bien vouloir prendre connaissance des consignes de sécurité et d'environnement suivantes :

Bretagne Ateliers
ZA du Champ Mulon
10 rue des Prés Mêlés
35230 SAINT-ERBLON
Tél : 02 99 05 27 27 – Fax : 02 99 05 23 53
E-mail : contactBA@bretagne-ateliers.com
Site : www.bretagne-ateliers.com

NUMEROS D'URGENCE

Doc rattaché à I-R2-02

15 / SAMU pour les blessés (ou 015 à partir d'un poste interne).
18 / POMPIERS en cas d'incendie (ou 018 à partir d'un poste interne).
Ou 112 à partir d'un portable.
POUR TOUT PROBLEME, APPELEZ L'ACCUEIL 02 99 05 27 27 (ou 5000 à partir d'un poste interne).

INCENDIE

Déclencher l'alarme (briser la glace du boitier le plus proche).

Composer le 112 ou 018.
Ne jamais raccrocher en premier.

EVACUATION

A l'audition du signal sonore ou sur ordre du personnel.

Evacuer calmement en utilisant les issues les plus proches.

Rejoindre le point de rassemblement.

ENVIRONNEMENT

Respecter le tri des déchets : produits dangereux, cartons, plastiques etc…

Aucun liquide de produit chimique ne doit s'écouler dans le réseau d'égout. Signaler toute fuite à un responsable.

Eviter les pertes d'énergie : Eteindre la lumière, fermer les fenêtres lorsqu'il y a du chauffage, fermer les robinets, éteindre les ordinateurs, éviter d'allumer la climatisation, etc…

PLAN DE CIRCULATION EXTERIEUR DE SAINT ERBLON

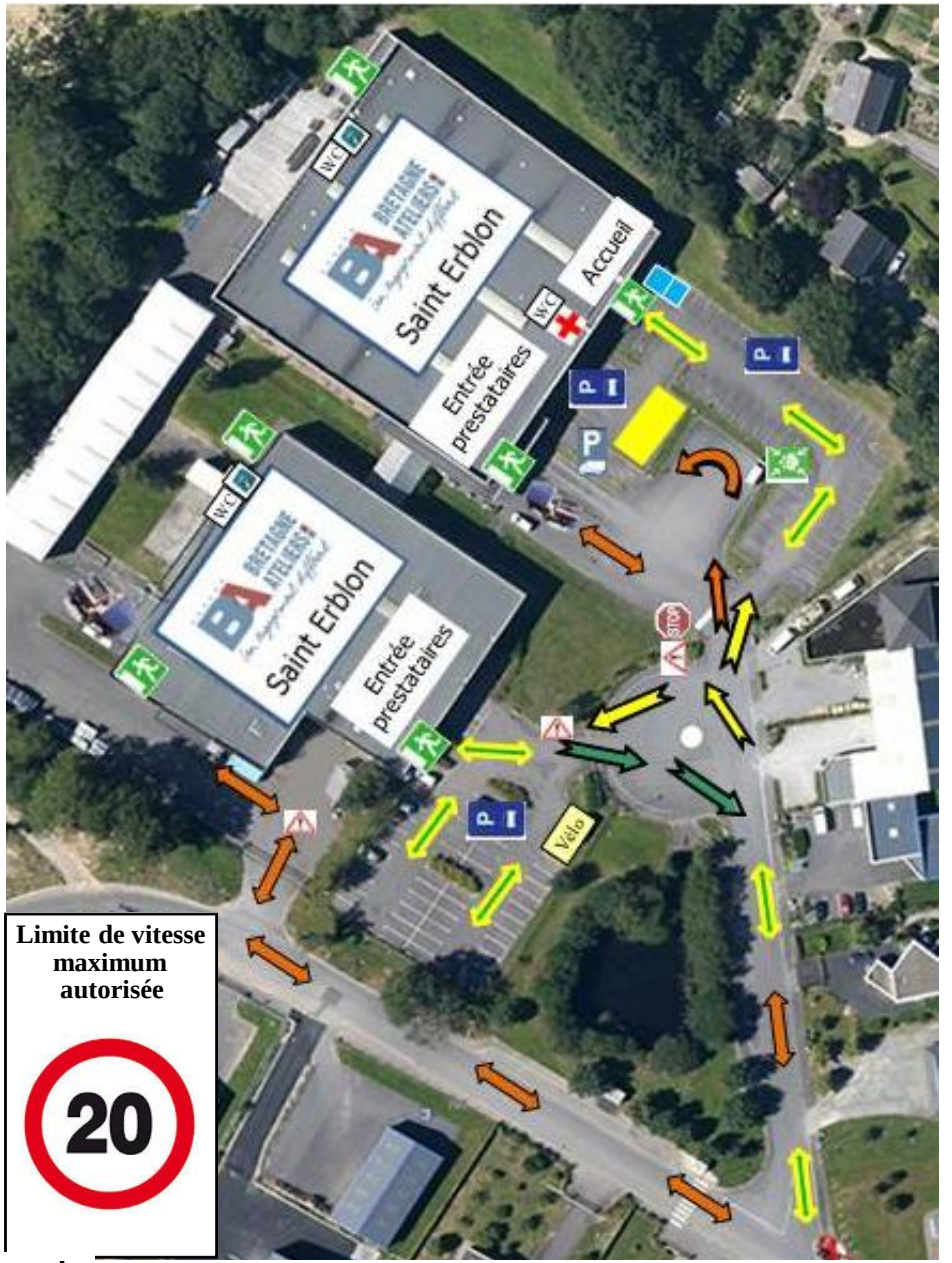

Limite de vitesse maximum autorisée

Légende

- Sens de circulation des transporteurs
- Sens d'entrée
- Sens de sortie
- Sens aller/retour pour les voitures
- Sens interdit aux véhicules
- *Attention* : risque de collision
- Point de rassemblement
- Places visiteurs
- Places handicapés
- WC Sanitaires
- Cafeteria
- Infirmerie